

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 16 MAI 2008

L'an deux mille huit, le seize mai, se sont réunis les membres du Conseil Municipal au lieu habituel de leur séance, sous la présidence de Alain LAROCHE, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Alain LAROCHE, Maire, Roland GILBERT, Laurent REVIDON, Françoise RICHARD, Adjoints, Jean-François BONNET, Bernard GOND, Didier BEGAT, Hervé TAILLANDIER, Marie-Odile RAYNAUD, COTTIN Gérald, Nicole POLBOST, Guy COLLIN, Evelyne DESABRE, Nicolas FOURNIER, Alain JULIEN, Catherine VAN LANDEGHEM, Jean-Louis JAMET, Gérard ARVIN-BEROD.

ABSENT(S)/EXCUSE(S) : Bernadette COURIVAUD

ABSENT(S) : /

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurent REVIDON

POUVOIR(S) : de Bernadette COURIVAUD à Françoise RICHARD

* * *

Adoption à l'unanimité des procès verbaux des 4 et 11 avril 2008.

A noter que d'entrée de séance, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour, à savoir « modification des statuts de la communauté de communes du pays de Nérondes ». Accord à l'unanimité des membres présents.

* * *

DETAIL DES SUBVENTIONS ET DES PARTICIPATIONS 2008 :

ARTICLE	NOM DE L'ORGANISME	OBJET	MONTANT
6554			
	PAYS DE LOIRE VAL D'AUBOIS		5199
	RASED		500
	SDE 18 (Syndicat Départemental d'Energie du Cher)		1634
	SIETAH (Airain)		2300
	SYNDICAT DES ECOLES PUBLIQUES DE NERONDES		70350
TOTAL :			79983
6574			
	123/ABC		270
	A.V.R.C.N.		100
	A.D.M.R.		245
	A.D.P.A.C.		100
	A.P.F. du Cher		60
	AKUABA DANCE		330
	AMICALE CYCLISTE DE SANCOINS		440
	A.P.E.E.P.N.		150
	ASSOCIATION AUBOIS DE TERRE ET DE FEUX		60
	ASSOCIATION LOISIRS NATURE		420
	CANTINE SCOLAIRE ECOLE PUBLIQUE DE NERONDES	Participation aux repas	6688
		Participation frais fonctionnement	8268
	CENTRE DE FORMATION APPRENTIS MARZY		126
	CHANTERONDES		300
	CLUB DU 3ème AGE		200
	CLUB DE HAND-BALL		800

	COMITE JEUNESSE PLEIN AIR		40
	CROIX ROUGE FRANCAISE		130
	ECOLE SAINTE-MARIE	Frais de fonctionnement	12600
		Participation frais repas	689
	CLUB DE FOOTBALL		800
	GYMNASTIQUE VOLONTAIRE		280
	AMIS DE LA BIBLIOTHEQUE		245
	AMIS DU RYTHM'		330
	PREVENTION ROUTIERE		130
	S.P.A.		360
	SECOURS CATHOLIQUE		130
	TELETHON		190
	UNION COMMERCIALE DE NERONDES		600
	CLUB DE JUDO		520
	CLUB DE TENNIS		280
TOTAL :			35881

Sous réserve de la présentation du rapport financier et du rapport moral de l'exercice précédent ainsi que des objectifs à venir.

Les membres du conseil émettent un avis favorable à l'ensemble des participations et des subventions proposées.

* * *

AJUSTEMENT DE LA GARANTIE FINANCIERE COMMUNALE POUR REAMENAGEMENT D'UN PRET DE LA S.A D'H.L.M France LOIRE :

La **SA d'HLM France Loire** a sollicité de la Caisse des dépôts et consignations, qui a accepté, le réaménagement par voie d'avenant du contrat unitaire, selon les nouvelles caractéristiques financières précisées ci-après.

En conséquence, la **commune de Nérondes** est appelée à délibérer en vue d'adapter la garantie initialement accordée pour le remboursement dudit prêt.

La garantie **de la commune de Nérondes** est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu l'article R.221-19 du code monétaire et financier ;

Vu les articles L.2252 -1 et L.2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du code civil ;

DELIBERE

Article 1 : La commune de Nérondes accorde sa garantie pour le remboursement.

- du prêt réaménagé référencé en annexe 1,

selon les conditions définies à l'article 3,

contracté par **la SA D'HLM France Loire** auprès de la Caisse des dépôts et consignations, à hauteur de la quotité indiquée dans le tableau pour le prêt, jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

Article 2 : En conséquence, au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas de toutes sommes devenues exigibles (en principal, majoré le cas échéant des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre de l'emprunt réaménagé, **la commune de Nérondes** s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Les nouvelles caractéristiques du prêt réaménagé sont indiquées dans l'annexe 1.

Les taux d'intérêt actuariel annuel et de progressivité mentionnés sont calculés sur la base du taux du livret A en vigueur à la date d'effet du réaménagement, soit **2.75%**.

Les caractéristiques ainsi modifiées s'appliquent au montant total du capital réaménagé, ainsi que, le cas échéant au montant des intérêts compensateurs dus au titre du présent réaménagement et maintenus, jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

Article 4 : Le conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5 : Le conseil autorise le Maire à intervenir à l'avenant de réaménagement qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

Cette délibération annule et remplace celle du 12 décembre 2007

* * *

NOMINATION DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE :

Conformément au décret n°2000-6 du 4 janvier 2000 portant modification du décret n°95-562 du 6 mai 1995 relatif aux centres communaux et intercommunaux d'action sociale ainsi qu'aux sections de centre communal,

Vu l'article 123-6 du code de l'action sociale et des familles, la composition du bureau du centre d'action sociale communal se décompose de la manière suivante :

- Président : Alain LAROCHE
- Cinq membres du conseil municipal : Roland GILBERT, Bernadette COURIVAUD, Françoise RICHARD, Evelyne DESABRE, Catherine VAN LANDEGHEM.

* * *

COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :

Il y a lieu de prévoir la composition de la commission d'appel d'offres nécessaire à l'ouverture des plis dans le cadre de marchés publics :

- Président de droit : le maire : Alain LAROCHE
- 3 membres titulaires :
Monsieur Roland GILBERT
Monsieur Gérald COTTIN
Monsieur Nicolas FOURNIER
- 3 membres suppléants :
Monsieur Laurent REVIDON
Monsieur Guy COLLIN
Monsieur Bernard GOND

Les membres du conseil donnent leur accord à l'unanimité.

* * *

CONSTITUTION DE LA COMMISSION DES IMPOTS DIRECTS 2008 :

PROPOSITION DE DOUZE COMMISSAIRES TITULAIRES :

Roland GILBERT, Laurent REVIDON, Gérald COTTIN, Didier BEGAT, Hervé TAILLANDIER, Guy COLLIN, Jacques NOYER

Personnes extérieures au conseil : Françoise SALAT, Christine MAGNON, Jacques NOYER, Christine GIRARD (propriétaire de bois), Roch-Henri GALMIER (le Tonneau 18320 MENETOU-COUTURE)

PROPOSITION DE DOUZE COMMISSAIRES SUPPLEANTS :

Jean-François BONNET, Bernard GOND, Bernadette COURIVAUD, Marie-Odile RAYNAUD, Nicole POLBOST, Evelynne DESABRE, Catherine VAN LANDEGHEM, Jean-Louis JAMET, Gérard ARVIN-BEROD, Alain JULIEN

Personnes extérieures au conseil : Daniel PORNIN, Eliane LUREAULT

* * *

DESIGNATION DES DELEGUES A LA CANTINE SCOLAIRE DES ECOLES PUBLIQUES DE NERONDES :

Monsieur le Maire propose la candidature de Madame Françoise RICHARD en tant que déléguée à la cantine scolaire des écoles publiques de Nérondes. A l'unanimité, les membres du conseil émettent un avis favorable à cette proposition

* * *

SUPPRESSION DU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 2^{ème} CLASSE ET OUVERTURE D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 1^{ère} CLASSE :

Dans le cadre de l'évolution statutaire et du déroulement de carrière en raison de l'ancienneté, Monsieur le Maire propose la suppression d'un poste pour la création dans le cadre immédiatement supérieur, à savoir :

- fermeture d'un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe et ouverture d'un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe.

Le personnel concerné bénéficiera de la nomination dans ce nouveau poste à compter du 1^{er} juillet 2008. Les membres du conseil donnent un avis favorable à cette évolution de carrière.

* * *

DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE :

A la demande de Monsieur le Préfet du Cher, il y a lieu de désigner un conseiller municipal en charge des questions de défense pour faire le lien entre les services de l'Etat et Communaux.

Monsieur Alain JULIEN se porte candidat.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal émettent un avis favorable à cette désignation.

* * *

VENTE DE TERRAIN A L'AMASAD :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant de Monsieur Charles POLLET, Président de l'AMASAD (association mutuelle agricole de soins à domicile), sise 47, grande rue à Nérondes relatif à une demande d'achat d'une parcelle de terrain d'environ 1600m² afin d'édifier de nouveaux locaux professionnels.

Après débats et dans un souci de pérenniser les activités de cet organisme de soins à domicile, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, émettent un avis favorable à la vente d'une parcelle non viabilisée de **1610 m²**, située au Palais au prix de 24 000 €. Les frais de bornage seront pris en charge par la commune.

Le conseil municipal délègue Monsieur le Maire ou à défaut les adjoints pour signer tout document afférent à ce dossier.

A noter que Madame Catherine VAN LANDEGHEM n'a pas pris part aux débats en raison de son appartenance professionnelle à l'AMASAD.

POSTES CONTRACTUELS POUR LES SERVICES TECHNIQUES :

Monsieur le Maire sollicite auprès du conseil municipal l'autorisation de créer :

- un poste d'agent d'entretien occasionnel, 17h50 hebdomadaires, pour une période de 3 mois renouvelable une fois à titre exceptionnel. Cela permettra de faire face à la surcharge de travail (entretien des espaces verts, des bâtiments communaux et de la voirie).

La rémunération sera établie selon l'indice d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe.

- un CAE (contrat d'accompagnement à l'emploi) d'une durée de six mois à compter du 15 juin 2008.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal donnent leur accord et autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires auprès de l'Agence Nationale pour l'Emploi et à signer les contrats et conventions.

* * *

POSTE CONTRACTUEL POUR LE SECRETARIAT :

Monsieur le Maire sollicite auprès du conseil municipal l'autorisation de créer un poste d'adjoint administratif occasionnel, 7h50 hebdomadaires, pour une période de 3 mois renouvelable une fois à titre exceptionnel en raison d'un surcroît de travail.

La rémunération sera établie selon l'indice d'un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe.

A l'unanimité, les membres du conseil donnent leur accord et autorise Monsieur le Maire à signer les pièces administratives relatives à ce dossier.

* * *

COMICE AGRICOLE DU CANTON DE CHARENTON DU CHER : DEMANDE DE SUBVENTION :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier en date du 13 mars 2008 relatif à une demande de subvention du comité d'organisation du comice du canton de Charenton du Cher.

Après discussion, le conseil municipal ne souhaite pas répondre favorablement, le canton de Charenton du Cher n'ayant pas d'attaches limitrophes avec le canton de Nérondes.

* * *

DEMOLITION ET RECONSTRUCTION PONTS SNCF CHAMPVALLIER, RD 26 ET COLINET :

Décision reportée à une séance ultérieure devant le refus du conseil municipal de délibérer.

Un débat s'engage alors, et Monsieur Bernard GOND, conseiller municipal, souhaite des explications complémentaires relatives aux travaux projetés et un entretien avec les responsables de la SNCF.

Monsieur le Maire prend note et propose de prendre contact rapidement avec les services compétents.

* * *

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NERONDES :

Monsieur le Maire présente la demande de Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Nérondes relative à la modification des statuts en proposant une nouvelle rédaction de l'article 2.2 Actions Jeunesse.

Le conseil communautaire dans sa séance du 30 avril 2008 a décidé, à l'unanimité des membres présents, la nouvelle rédaction ci-après :

Article 2.2 Actions Jeunesse

- * Gestion d'un centre de loisirs sans hébergement ;
- * Elaboration et mise en œuvre d'un Contrat Educatif Local à l'intention des écoliers et des collégiens de la communauté de communes, concernant les activités extrascolaires et périscolaires ;
- * Etude, création et gestion d'un relais assistant maternel.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal de Nérondes décident de donner leur accord à la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Nérondes tels qu'ils sont libellés ci-dessus.

- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES -

- Décision N°1 : achat de trois fauteuils pour le bureau du Maire selon un montant de 1.187,53 € TTC
- Sollicitation de la C.D.C de Nérondes pour l'achat d'une parcelle de terrain rue de la Prêle en vue de l'implantation d'une maison médicale
- Réflexion sur le devenir des locaux de l'ancienne trésorerie
- Reprise des formalités de mise en vente de l'immeuble de l'ancienne école du Pont
- Achat d'un livre pour le comité Berry-Alsace
- Compte rendu de la commission des travaux du 22/4/2008
- Devis demandés pour le changement des gouttières à l'école maternelle
- Information sur le dossier de mise en sécurité de l'immeuble KUZINA (demandes de devis)
- Piquetage et délimitation du chemin d'accessibilité du cimetière et demande de devis pour l'installation d'un columbarium
- Demande de participation de l'amicale de la direction départementale des services d'incendie et de secours des sapeurs pompiers du cher à la commune de Nérondes, pour la réalisation d'un agenda
- Proposition d'achat d'un cadeau souvenir offert par la municipalité à l'occasion des mariages
- Intervention de M. Jean-François BONNET qui informe les membres du conseil d'une invitation relative à la labellisation du Foot-club de Nérondes. Une manifestation aura lieu le mardi 17 juin à 18H30 à la salle de Fêtes de Nérondes en présence de Monsieur le Président du Conseil Général du Cher et de Monsieur le Directeur régional du Crédit Agricole Centre Loire.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus désignés.